

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mai 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

[Français]

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. H.-Pit Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les 4^e et 5^e rapports du comité permanent des transports et des communications.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI
D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS (1970)

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je dépose un exemplaire dans les deux langues officielles de l'enquête sur l'emploi d'été des étudiants du niveau postsecondaire au Canada 1970.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA MUTINERIE À KINGSTON—LE RÔLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime en vertu de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion d'une nécessité urgente et pressante fondée sur des déclarations du professeur de droit Desmond Morton concernant le solliciteur général, et sur le fait que les troubles se continuent à Millhaven et aujourd'hui à Dorchester. Je propose:

Que le comité de la justice et des questions juridiques soit chargé d'enquêter sur le rôle du solliciteur général dans les troubles récents au pénitencier de Kingston.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion, qui exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération. Passons à la période des questions orales.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, avez-vous fait l'appel des motions?

M. l'Orateur: Oui, il y a quelques minutes. Il faudrait le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

• (2.10 p.m.)

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU PROTOCOLE DE CONSULTATIONS
CANADO-SOVIÉTIQUE

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer copies des versions anglaise et française du protocole de consultations canado-russe signé à Moscou le 19 mai par le président du conseil des ministres de l'URSS et le premier ministre du Canada.

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—L'OFFRE DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS
MILITAIRES EN EUROPE CENTRALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on peut s'expliquer, je crois, le fait que le premier ministre suppléant ait oublié de déposer ce document, mais j'aimerais lui demander, au sujet des discussions sur l'OTAN qui se poursuivent à Moscou, si elles ont trait à une réduction des troupes, dans une certaine région précise, autrement dit au retrait de certaines troupes?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les puissances de l'OTAN ont proposé lors de leur dernière réunion la tenue de discussions au sujet de réductions réciproques et équilibrées de leurs forces, notamment en Europe centrale, et l'Union soviétique a apparemment fait savoir qu'elle désire entamer des pourparlers à ce sujet. La nature de ces négociations est certes très complexe. Elles visent à atténuer les confrontations en Europe centrale sans influencer nullement sur l'équilibre du pouvoir.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement canadien songe vraiment à réduire encore unilatéralement ses troupes de l'OTAN en Europe plutôt que de participer de concert avec l'OTAN à une réduction ou un retrait.

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien ne discute pas activement ou autrement ni ne songe à effectuer une autre réduction à la suite de celle qui a été annoncée il y a quelques mois et qui est maintenant acceptée.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais demander au premier ministre suppléant si le premier ministre s'est engagé